

DELIBERATION 81/175 : RESILIATION DE LA CONVENTION DE LOCATION D'UNE GRANGE DANS UN IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après avoir été autorisé, dans la séance du 16 Septembre 1981, à signer une convention de location, à titre précaire et révocable, pour l'usage d'un garage située dans l'immeuble communal, sis 56, rue de l'Eglise, il a été saisi d'une demande de résiliation émanant de l'intéressé, Monsieur WENGER Eric.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- de résilier la convention de location, à titre précaire et révocable, à usage de garage, de la grange située dans l'immeuble communal sis 65, rue de l'Eglise, avec effet rétroactif au 1er Octobre 1981.